

Horaires des entraînements saison 2017 – 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	Samedi
					10H30 – 11H30 Synchro gr 1
	12H15 - 13H00 Aqua gym	12H15 - 13H00 Aqua gym	12H15 - 13H00 Aqua gym		10H30 - 12H00 Niveau 1
	13H00 - 13H45 Pass' Bleu	13H00 - 13H45 Pass' Bleu			10H00 - 12H00 Niveau 2
	13H00 - 14h30 Niveau 2	13H00 - 14h30 Niveau 2			12H00 - 13H00 Pass' Bleu
	13h45 - 14h30 Pass' Orange	13h45 - 14h30 Pass' Orange			13H00 - 13h45 Pass' Orange
	17H15 - 18H00 Pass' Jaune Pass' Vert		17H15 - 18H00 Pass' Jaune Pass' Vert		
	18H00 - 19H30 Niveau 1		18H00 - 19H30 Niveau 1		
	18H00 - 20H00 Niveau 2		18H00 - 20H00 Niveau 2	18H00 - 20H00 Niveau 2	
	20H00 - 21H00 Loisirs Adultes	20H00 - 20H45 Aqua gym	20H00 - 21H00 Loisirs Adultes	20H00 - 21h00 Synchro gr 2	

Ecole de natation :

Groupe 1 = Pass' Jaune
Groupe 3 = Pass' Vert

Groupe 2 = Pass' Orange
Groupe 4 = Pass' Bleu

Reprise des entraînements à partir du lundi 11 septembre 2017

Dauphins Yssingelais

Stade nautique Montbarnier - 43200 Yssingeanx

Email : dauphins43200@laposte.net

Site web : <http://dyssingelais.clubeo.com>

Saison 2017 / 2018

Bulletin d'Inscription



- Ecole de Natation Groupe
 Compétition
 Aquagym
- Synchro
 Loisirs

Nom Prénom

Date de naissance Sexe :

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Email

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom Prénom

Téléphone Portable

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Activité	Cours/sem	Tarif	Aquagym et Loisirs
Ecole de Natation Découverte	Groupe 1 à 4	115,00 €	
Compétition	Niveau 1	160,00 €	
	Niveau 2	175,00 €	
	Adulte	155,00 €	
Aquagym	Niveau 1	155,00 €	1 mois : 35 €
	Niveau 2	155,00 €	3 mois : 70 €
Initiation Natation Synchronisée	Niveau 1	130,00 €	6 mois : 110 €
	Niveau 2	200,00 €	

Réservé au secrétariat

Moyen de paiement

Certificat médical

Dauphins Yssingelais Stade nautique Montbarnier 43200 Yssingeanx
Email : dauphins43200@laposte.net - <http://dyssingelais.clubeo.com>

Siret 437 855 109 00017 APE 9312Z Agrément DDIS 43 SP 51



**AUTORISATION PARENTALE - DECHARGE ACCIDENT
 SAISON 2017/2018**

Le soussigné(e), Nom : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone : Portable :
 Autorise mon enfant Nom : Prénom :

À pratiquer la natation au sein du club des Dauphins Yssingelais pour la saison 2017/2018 (*1^{er} septembre 2017 au 31 Août 2018*) et en particulier à participer à tous entraînements et/ou compétitions, ainsi qu'aux déplacements nécessaires à cette pratique.

J'atteste également que j'ai pris connaissance des conditions de transport de mon enfant, et j'autorise donc qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location. Ces véhicules seront conduits :

- soit par des parents bénévoles
- soit par des responsables des Dauphins Yssingelais

Je déclare que mon enfant est assuré en Responsabilité civile :

Nom de la Compagnie : de police

J'autorise également le club des Dauphins Yssingelais à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident.

A le *Signature (des parents ou du représentant légal)*



Bulletin d'Inscription

Le Club de natation des DAUPHINS YSSINGELAIS est un club sportif affilié à la Fédération Française de Natation, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et labellisé Ecole de Natation Française.

Son objectif est la pratique des activités de la natation sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Il est ouvert à tous les enfants désirant pratiquer les activités aquatiques et se perfectionner. Les nageurs sont répartis en groupes en fonction de leur objectif et de leur niveau de pratique. La présence aux entraînements hebdomadaires est fortement souhaitée pour un apprentissage efficace.

Compétition

Il est souhaitable que chaque possesseur d'une licence FFN participe aux moins de deux compétitions pendant la saison sportive.

Les compétitions sont ouvertes à tout nageur licencié suivant sa catégorie d'âge. Les inscriptions se font huit jours avant la date de la compétition. Si le nageur qui a accepté de participer ne le fait pas, les forfaits de ses engagements devront être remboursés au club.

Un calendrier sportif est affiché au bord du bassin et sera donné aux enfants en début de saison sportive.

Lors des compétitions, une participation aux frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels d'hébergements et de repas sont à la charge des nageurs.

Tous les parents accompagnants et toutes les personnes utilisant leur véhicule personnel lors des déplacements en compétitions, doivent vérifier que leur assurance couvre bien une garantie « tout déplacement ».

Dans le cas d'un comportement incorrect ou perturbateur lors des entraînements ou des compétitions, il sera adressé un avertissement au nageur, au deuxième avertissement les parents seront informés. En cas de récidive, une exclusion momentanée pourra être décidée par le bureau du club.

Natation Loisir Adultes

Des horaires spécifiques sont prévus pour la pratique de la natation « Loisir » sans notion de compétition. Des séances d'Aquagym et de perfectionnement des nageurs sont également proposées.

Nos entraîneurs sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accueillir pour des séances test. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Paiement

Le chèque de cotisation est à faire à l'ordre de « Dauphins Yssingelais ».

Le règlement par coupons sport et chèques vacances est accepté.

Possibilité de paiement échelonné en 3 chèques à remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription.

Politique tarifaire : 10 % de réduction à partir de la 3^e adhésion.

Pour que le dossier d'inscription soit pris en compte il doit comporter :

- Fiche d'inscription rempli lisiblement et signé (Indispensable : adresse e-mail pour faciliter la communication interne)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Chèque de cotisation
- Pour les nouveaux, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation est à fournir dès le début des cours en septembre. Pour le renouvellement, un questionnaire médical sera à remplir.

Article 9 du règlement intérieur du stade nautique municipal :

Afin d'assurer les activités d'animation (école de natation, club...) dans les meilleures conditions, la présence des parents ou accompagnateurs n'est pas autorisée et reste exceptionnelle (aide à l'encadrement).